

# BULLETIN DE LA PFDUA

## JUIN 2023



2ème édition !  
Ouvert aux associations  
de protection animale  
et aux élus des municipalités.

### L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SOLIDAIRE

 CHATS DES RUES  
QUELLES POLITIQUES, RESPONSABILITÉS, ENJEUX !



### UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SOLIDAIRE

Nous avons pu participer à la 2<sup>ème</sup> édition de Université d'été solidaire, organisée par l'Arche des Associations, le 24 juin dernier. Cette journée était consacrée aux chats des rues, que ce soit un chat haret (domestique retourné à l'état sauvage) ou un chat errant (vie sauvage indépendante mais commensale de l'humain). Voici quelques points évoqués.

Ces chats doivent s'adapter à leur environnement pour :

- Se nourrir : les chats sont des carnivores ou omnivores par obligation physiologique, des prédateurs (principalement des rongeurs en France)

80-90%) mais s'adaptent à leur environnement et mangent ce qu'ils peuvent souvent en provenance des poubelles pour les chats urbains. Ils sont plutôt solitaires s'ils sont livrés à eux-mêmes.

- Se reproduire : augmentation des périodes de reproduction en lien avec une puberté précoce souvent observée, lors des chaleurs la fécondation aboutit à près de 100% et peut recommencer 15 jours après la mise-bas, importance du maternage pour la survie de la progéniture et pour instruire des chatons à la chasse.
- Se protéger (soi-même et sa progéniture) : peu de temps pour le toilettage, qui est un moment de vulnérabilité ; inversion des périodes sommeil (le jour, dans un lieu isolé et protégé) / chasse (nuit) ; tolérance réduite avec les autres individus avec réconciliations difficiles ; période de jeux limitée pour ne pas se faire remarquer et principalement consacrée à l'apprentissage de la chasse par la mère.

Les chats errants ou harets se caractérisent donc par un manque de contrôle sur leur alimentation, leurs mouvements et leur reproduction ... sauf par des actions des municipalités et associations.

Les Maires ont des obligations sur la gestion des chats errants par la capture/stérilisation ou capture/fourrière (pour les chats divagants). La réglementation autorise le nourrissage de ces populations sur les lieux de leur capture (ces derniers devant être renseignés dans un arrêté), ce qui permet une meilleure entente entre les individus en diminuant la compétitivité et une gestion de la population par les campagnes de stérilisation.

Lorsqu'un chat part à la fourrière, s'il est identifié et que le propriétaire est trouvé, l'animal lui est rendu, s'il n'est pas identifié ou si les propriétaires ne sont pas joignables, ils peuvent être « donnés » à une association de protection animale mais lorsque ce n'est pas possible ils sont euthanasiés.

### **Pensez à mettre à jour vos coordonnées sur l'ICAD pour toutes modifications d'information !**

L'ICAD est un fichier d'État unique en Europe par la centralisation des données dans une base identique sur tout le territoire.

L'identification est obligatoire depuis 2012 et doit être effectuée avant les 7 mois du chaton, mais moins d'un chat sur deux serait identifié d'après l'ICAD, malgré une progression de 93% en 10 ans.

Sachant qu'un chat se perd toutes les 8 minutes, avec une augmentation de 9% entre 2021 et 2022, et que les chats représentent 75% des animaux déclarés perdus, l'identification est une aide précieuse.



Nous remercions l'Arche des Associations de nous avoir invités ainsi que les différents interlocuteurs mais aussi Hill's qui nous ont offert des croquettes pour nos chats. Le sac de croquettes chien sera donné à l'Association SOS Carlin.



## NOS NOUVEAUX ARRIVANTS



### **VICTOIRE**

Signalée accidentée au niveau d'un rond-point, cette petite louloute était en bien mauvaise posture. La petite était ouverte (au point de voir son muscle) à l'intérieur de la cuisse droite. Il a donc fallu lui faire une anesthésie gazeuse + 6 points de suture. Sa blessure est certainement la résultante d'un coup de pied reçu dans l'abdomen !

575 grammes seulement mais une vraie battante ! Elle va bien maintenant et est en sécurité en famille d'accueil.



**HIRO** et **YUKI**, frère et sœur issus d'une fratrie de 4 chatons, la maman est une minette sauvage. Deux petits bien dans leurs patounes et équilibrés. La maman est impossible à trapper malgré toutes les tentatives précédentes et toutes les ruses. Nous ne lâchons rien.



**UNA**, une petite chatte de 2 mois trouvée seule. Elle est arrivée un matin sur la terrasse d'un appartement. Très affectueuse, elle n'est pas née dehors.



**TAIYO**, minette sauvage prise en charge avec ses bébés, sera identifiée et stérilisée quand elle sera plus détendue.



**USTON**, trouvé seul ce petit mâle très affectueux n'est pas un chat élevé dehors. Il a certainement été abandonné.



**UPSA, URIONA** les 2 sœurs nées dans un garage d'une maman craintive.



**JULIETTE, JUNIOR, USOPP** 3 petits retirés de la rue maigres et infestés de puces.



**ULCAR** trouvé dans la rue à 9 semaines, il est sociable.



## **NOS CHANCEUX QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉS**

**LÉONIE** (la Maman) et ses 4 bébés **ULIANA, UNICK, UTAH** et **UNCAS** ont été adoptés dans de superbes familles.





**TANGOR, TABAKI, UPSA**



**ULYSSE et URANIE (adoptés ensemble)**

**UPSIE, URIAH, UNDER**, les trois filles de **LABELLE** qui a été relâchée sur le terrain, nourrie par les habitants du quartier.



**CÂLINE** et sa petite famille sont adoptées : **USHI, ULISSYA, UZUMAKI, UKIO** et **UTAKA**



## **HENRIETTE S'EST ÉCHAPPÉE**

Henriette s'est échappée rue du docteur Collé à Bures-sur-Yvette. Merci de nous contacter si vous la voyez. Craintive, elle ne viendra pas vers vous.



## **CAGNOTTE**

Nous avons mis en ligne [sur le site d'HelloAsso](#) une cagnotte car nous avons grand besoin d'aide pour régler nos factures vétérinaires. Beaucoup de chats ayant des soucis de santé ont été pris en charge et le suivi vétérinaire et alimentaire est conséquent. La nourriture spécifique est chère mais nous devons veiller à ce que tous nos petits protégés soient bien suivis. Pour rappel, les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66% (par exemple, un don de 100 euros verra une réduction de 66 euros du montant à payer pour les impôts sur le revenu).



# MERCI POUR VOS DONS !



*Ne nous abandonne pas*



*pendant tes vacances!*

**L'ÉQUIPE DE LA P.F.D.U.A.**

